DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 05.006

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

LE 1er MARS 2005 LE 1er MARS 2005

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT Mme DURAND représentée par M. CAU M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 29 Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DENOMINATION DE VOIES

VOTE : UNANIMITE

décidé la dénomination des voies nouvelles suivantes :

* Lotissement commercial

"Quai Ouest"

- Rue Jean Delay : Voie A (liaison entre rue Ampère & rue Roberval)
- Rue Robert Debré : Voie B (liaison entre rue Jean Besson et voie A)

* Groupe d'habitations

"Investimmob"

- Impasse Hélène Boucher (voie raccordée au 12 chemin de la Garenne)

* Lotissement "Les

Cerisiers"

- Rue des Griottes : Voie A - Impasse des Burlats : Voie B - Rue des Bigarreaux : Voie C - Rue des Guigniers : Voie D

* Lotissement "Maine

Baguet II"

- Rue Pierre et Marie Curie : Voie A

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les propositions de la Commission Culturelle du 16 décembre 2004,
 - APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer aux voies du Lotissement Commercial "Quai Ouest" les dénominations suivantes :
 - * Rue Jean Delay : Voie A reliant la rue Ampère et la rue Roberval
 - * Rue Robert Debré : Voie B reliant la rue Jean Besson à la voie A
- d'attribuer à la voie en impasse du groupe d'habitations "investimmob" la dénomination : Impasse Hélène Boucher
- d'attribuer aux voies du lotissement "Les Cerisiers" les dénominations suivantes :
 - * Rue des Griottes : Voie A
 - * Rue des Burlats : Voie B
 - * Rue des Bigarreaux : Voie C
 - * Rue des Guigniers : Voie D
- d'attribuer à la voie du Lotissement "Maine Baguet II" les dénominations suivantes :
 - * Rue Pierre et Marie Curie : Voie A

Fait et délibéré les jour, mois et an

susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Certifié Exécutoire

Le Premier Adjoint,

l'accomplissement H. LE GUEUT

Compte-tenu

de

le 10 mars 2005

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Directeur Général Adjoint des

Services,

H. THOMAS